**Zeitschrift:** Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge, Alterspflege und Altersversicherung

**Herausgeber:** Schweizerische Stiftung Für das Alter

**Band:** 7 (1929)

**Heft:** 1

**Artikel:** Un projet de foyer pour les aveugles âgés et isolés de la Suisse romande

**Autor:** Minner, Louis

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-721285

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 12.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

reichen, einen Kostgeldbeitrag bis zu 50 Rappen pro Tag und pro Pflegling ab, sofern die lokale Blindenfürsorge mindestens auch so viel leistet. Desgleichen gewährt die schweizerische „Stiftung für das Alter" auch einen Kostgeldzuschuß von 50 Rappen pro Tag und pro Pflegling, wenn die betreffende kantonale Stiftung auch einen Kostgeldbeitrag leistet. Durch diese Hilfsinstanzen und den Beitrag durch die Heimatgemeinde oder die Verwandten hat sich noch immer eine Blindenaltersheim-Versorgung bewerkstelligen lassen, wo ein Wille dazu vorhanden war.

Immer und immer wieder müssen wir an alle Menschenfreunde, die mit den Ihrigen das Licht der Augen genießen dürfen, die herzliche Bitte richten, alle Blindenfürsorge-Bestrebungen gütigst zu unterstützen und auf diese Weise den Blinden die täglichen Sorgen erleichtern zu helfen. Je mehr dies geschieht, um so inniger werden unsere lichtlosen Mitbrüder und Mitschwestern im Aufblick zum Vater des Lichtes und der Liebe, der ihrer Füße Leuchte, ihres Wirkens Kraft und ihres Alters Trost ist, dankbaren Herzens bekennen:

„Und ob ich schon wanderte im finsteren Tal, fürchtete ich kein Unglück;
denn Du bist bei mir, Dein Stecken und Stab, die trösten mich!"

St. Gallen, im Frühjahr 1929. V. Altherr.

---

## Un projet de foyer pour les aveugles âgés et isolés de la Suisse romande.

L'augmentation du coût de la vie et les difficultés qui en résultent rendent les conditions d'existence des vieillards isolés et indigents toujours plus difficiles. Et ces conditions sont encore pires lorsque le vieillard est infirme, lorsqu'il est atteint de cécité.

Bien que soutenus par des institutions officielles ou privées et des particuliers, les aveugles âgés et pauvres ne peuvent vivre actuellement que par des prodiges d'équi-

libre financier et nombre d'entre eux n'y parviennent qu'en s'imposant des privations. L'Association Suisse-Romande pour le Bien des Aveugles intervient dans certains cas: elle paie de petites pensions ou elle alloue de modestes subsides. Elle entoure aussi les aveugles qui se trouvent dans son rayon d'action, leur faisant rendre visite régulièrement et les conviant aux réunions de quinzaine qu'elle organise chaque hiver, en son local, pour les aveugles de Genève.

Un certain nombre de vieillards aveugles sont hospitalisés actuellement dans des asiles pour voyants, mais les conditions de leur vie seraient meilleures dans une maison qui leur serait destinée. Le contact journalier de leurs compagnons d'infortune, mieux à même que quiconque de comprendre leur mentalité leur est moralement plus utile que celui des voyants, même animés des intentions les meilleurs. Du reste, la plupart des asiles pour voyants admettent difficilement les aveugles.

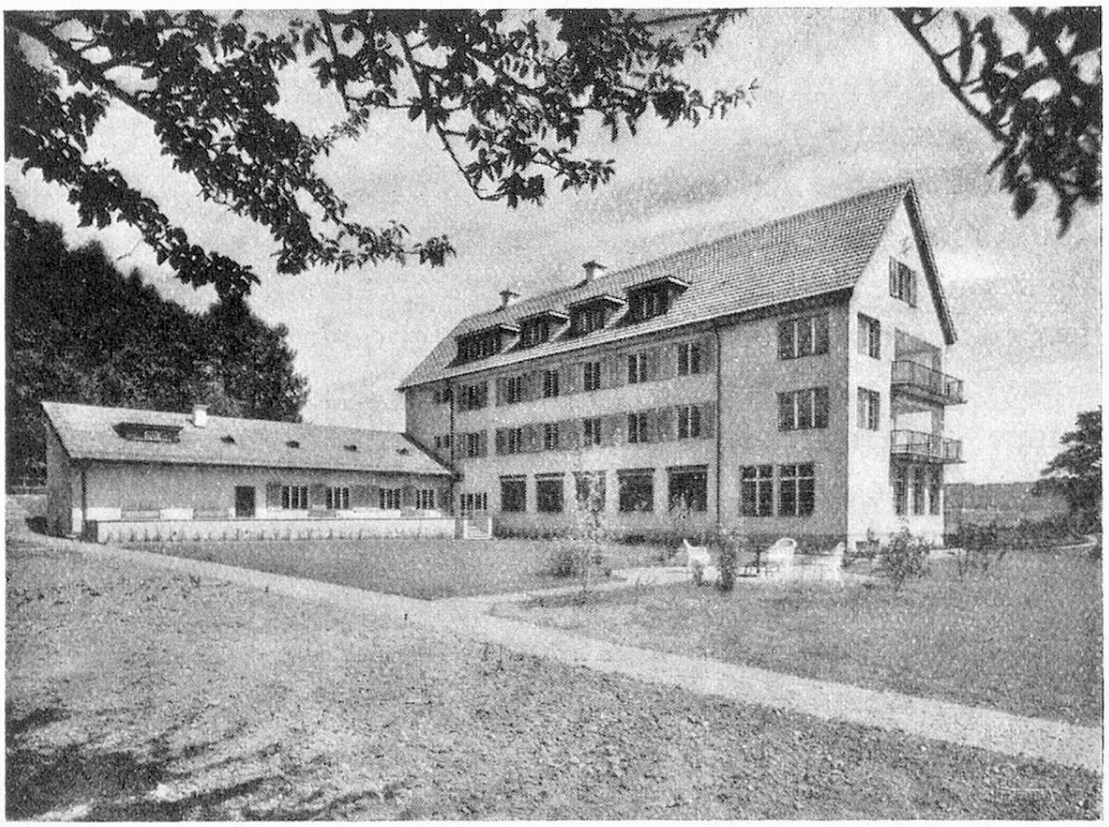

Emilienheim für alte Blinde in Kilchberg b. Zürich: Gesamtansicht.
Foyer pour vieillards aveugles à Kilchberg p. Zurich: vue générale.

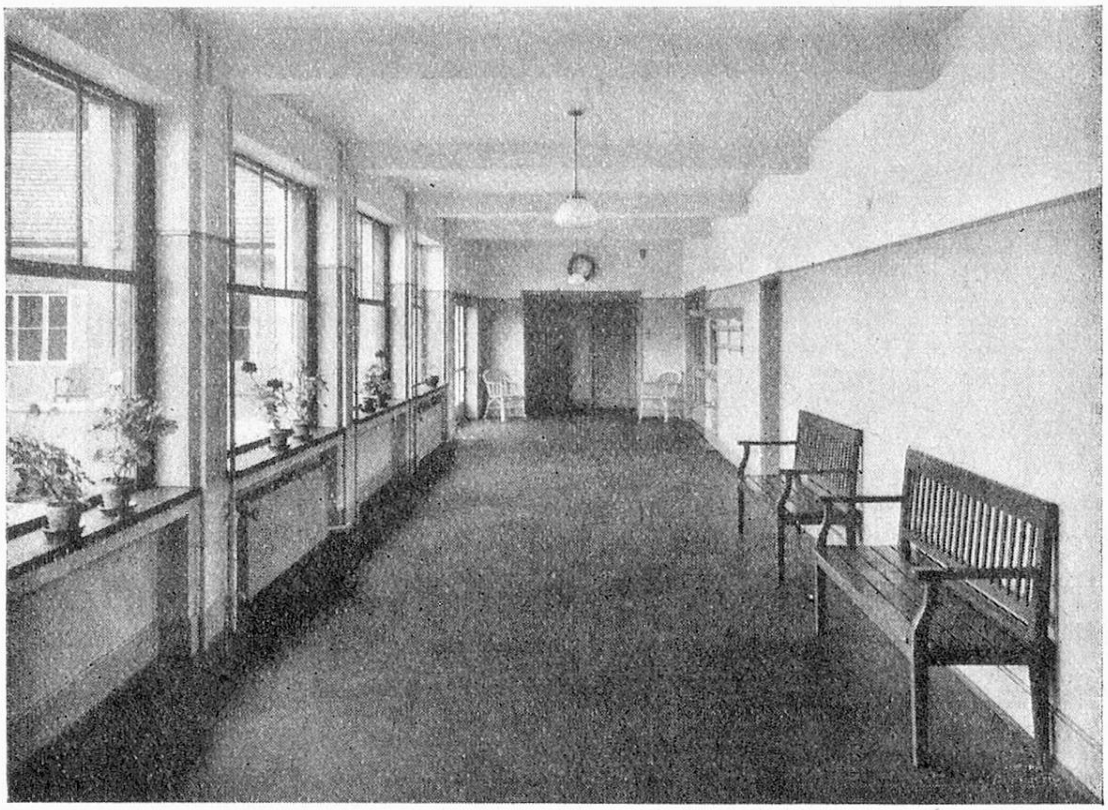

Emilienheim für alte Blinde in Kilchberg b. Zürich: Wandelhalle.
Foyer pour vieillards aveugles à Kilchberg p. Zurich:
salle des pas perdus.

Concentrant les ressources individuelles, l'hospitalisation permet un rendement meilleur et décharge l'hospitalisé de tout souci et de toute peine. Cependant, nombreux sont les vieillards qui la redoutent, malgré les avantages qu'elle leur procure: sécurité, confort, sociabilité, etc., parce qu'ils lui préfèrent l'indépendance, dussent-ils la payer de nombreux sacrifices. Cet amour de la liberté honore ceux qui l'éprouvent. Il faut donc le comprendre et non pas le combattre. Il faut chercher à concilier avec lui les avantages de l'hospitalisation.

Le mot d'asile, dont la signification est pourtant si belle, est devenu pour beaucoup d'infirmes synonyme de réclusion, de promiscuités fâcheuses, de réglements tracassiers. Aussi le remplace-t-on de plus en plus par celui de foyer, qui évoque le groupement des membres d'une même famille autour de la flamme qui réchauffe et qui éclaire.

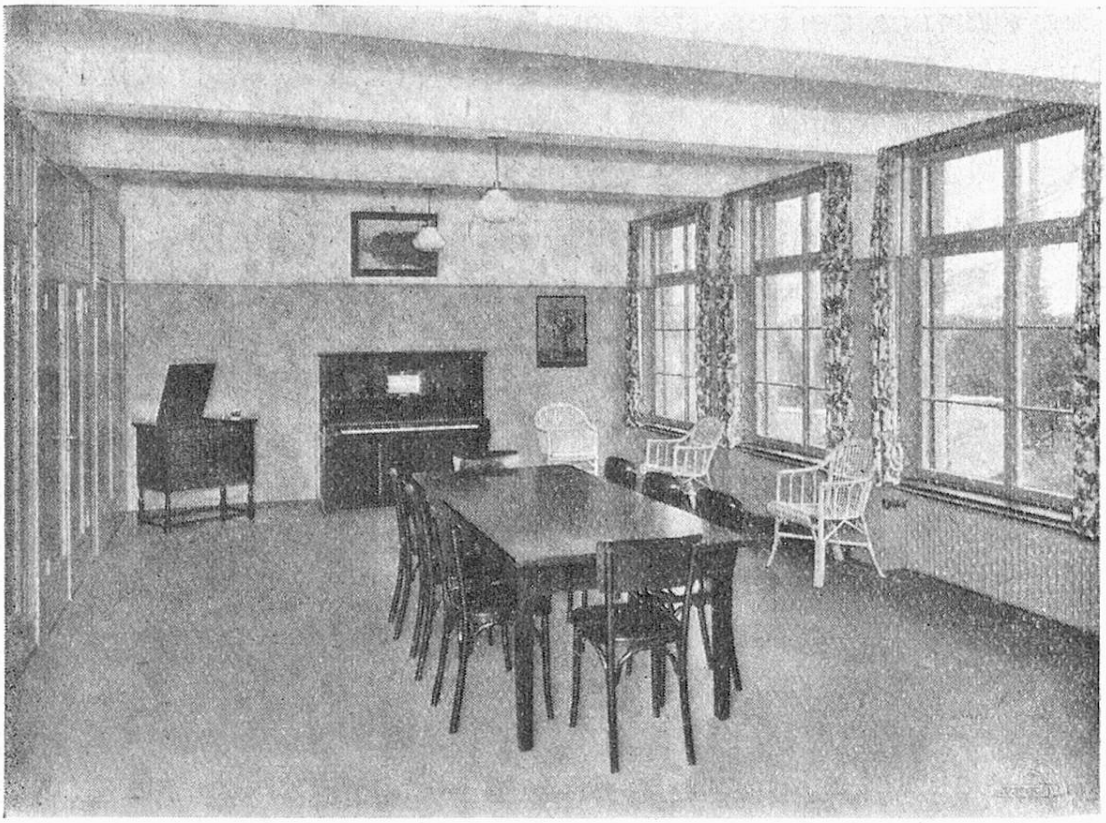

Emilienheim für alte Blinde in Kilchberg b. Zürich:
Musik- und Sitzungszimmer.
Foyer pour vieillards aveugles à Kilchberg p. Zurich:
salle de musique et des séances.

Mais la conception même d'un tel foyer importe plus que l'appellation qu'on lui donne. Ceux qui viennent demander à sa porte la sécurité et la paix pour leurs vieux jours, doivent être assurés de retrouver là un toit, des soins, une famille, mais aussi un home personnel, une chambre qui soit la leur, où ils puissent se retirer pour se reposer et méditer.

Les foyers pour aveugles âgés de St-Gall et de Zurich ont expérimenté les bienfaits de la chambre individuelle et leurs hôtes ne peuvent assez dire combien ils apprécient la faculté qui leur est donnée de se trouver seuls et chez eux lorsqu'ils le désirent.

Excellente lorsqu'il s'agit d'anormaux ou de jeunes gens ayant à faire leur éducation, la centralisation dans un même foyer de ressortissants de différents cantons, ne peut être appliquée aux vieillards. Ceux-ci ne peuvent

être éloignés de l'endroit où ils ont vécu. Transplanté en Suisse alémanique, un romand se sentirait déraciné et vice-versa. Même en le laissant en Suisse-romande, il serait difficile d'enlever un genevois, un vaudois à son canton d'élection; nous le montrerons plus loin.

Aucun foyer pour aveugles âgés et isolés n'existe encore en Suisse-romande et l'Association Suisse-Romande pour le Bien des Aveugles s'est souvent trouvée dans un grand embarras, ne sachant où hospitaliser des aveugles âgés. Ce fait l'a décidée à étudier la création d'un tel foyer. Elle a constitué pour cela un fonds, en lui affectant celui des ateliers, institué il y a quelques années, pour la création d'ateliers d'aveugles à Genève, disponible parce que ces ateliers ne sont plus nécessaires.

Avant même d'avoir sollicité directement le public en faveur du futur foyer, le comité de l'A.S.B.A. s'est vu encouragé dans son projet par des dons et des legs.

D'après une première étude, le montant actuel du fonds (115,000 frs.) est trop faible pour permettre dès maintenant la création d'un foyer avec locaux de réunion et de travail pour aveugles internes et externes. Trois-cent-mille frs. au minimum seraient nécessaires.

A côté de ce fonds, le Comité se préoccupe d'en créer un autre, dont les intérêts serviraient à couvrir la partie de la pension que les intéressés ou leurs bienfaiteurs officiels ou privés ne pourraient pas payer. Le Comité envisage d'instituer ce fonds auxiliaire, dit fonds des pensions, afin de ne pas grever les ressources habituelles de l'A.S.B.A. d'une charge qui pourrait l'empêcher de poursuivre son action dans d'autres domaines: patronnage, assistance, travail, bibliothèque Braille Romande.

Mais le Comité de l'A.S.B.A. doit être certain que l'œuvre projetée répond à un besoin réel. Tout en étant persuadé que les inscriptions afflueront quand le foyer sera créé, il ne passera à un commencement d'exécution que lorsqu'il aura reçu une douzaine de demandes d'admission formelles et immédiates.

Une enquête faite auprès des aveugles âgés de la Suisse romande a provoqué sept demandes d'entrée immédiates et dix-huit réponses favorables pour une époque indéterminée.

Il a été constaté — et cela vient à l'appui de ce que nous avons dit plus haut de la transplantation difficile des vieillards —, que les sept demandes d'entrée immédiate émanent d'aveugles qui habitent le canton de Genève et que sur les dix-huit demandes formulées pour un avenir indéterminé, cinq seulement proviennent d'autres cantons romands.

Cette enquête paraîtrait donc montrer que le foyer projeté serait utilisé surtout par des aveugles de Genève, ce qui ne signifie point par des aveugles de nationalité genevoise, puisque sur les sept personnes en question deux seulement le sont.

S'il fallait justifier le caractère proprement genevois qu'aurait sans doute l'institution que l'A.S.B.A. désirerait fonder, il suffirait de constater que les fonds recueillis pour le foyer proviennent tous de Genève.

Après avoir étudié la question attentivement, le Comité de l'A.S.B.A. est persuadé qu'un foyer pour aveugles âgés et isolés apporterait à de nombreux aveugles la sécurité et la paix pour leurs vieux jours. Et la sympathie du public genevois, déjà si grande pour les malheureux atteints de cécité, serait encore accrue par cette nouvelle institution, qui pourrait aussi rendre de précieux services aux aveugles indépendants de Genève.

Les personnes qui désireraient contribuer à l'érection et à l'entretien du Foyer, ainsi que les aveugles âgés non atteints par l'enquête, sont priés de s'adresser au Comité de l'A.S.B.A., 1 rue Etienne Dumont à Genève; il sera heureux de leur fournir de plus amples renseignements.

Genève, mars 1929.

Louis Minner, Secrétaire de l'A.S.B.A.